

BIENVENUE!

Le Comité des usagers (CDU) est le gardien des droits des usagers du CHU Sainte-Justine et ceux du Centre de réadaptation Marie-Enfant. Il veille à ce que tous les usagers de l'établissement soient traités dans le respect et la dignité, et agit comme l'un des porte-paroles des usagers auprès des instances internes et externes.

Les initiatives courantes et variées du CDU visent l'amélioration des conditions de vie des personnes hébergées. Le respect des droits, la qualité des services reçus et la satisfaction des usagers guident donc ses actions, tant de manière globale que dans les cas spécifiques comme, par exemple, la vulnérabilité d'un usager.



Faites-nous part de vos suggestions d'amélioration et de vos commentaires en communiquant avec le CDU :

514 345-4931 poste 5902
comitedesusagers.hsj@ssss.gouv.qc.ca
chusj.org/usagers
facebook.com/cdusaintejustine/
linkedin.com/in/cdusainte-justine



Également disponible:
Commissaire locale aux plaintes et à la qualité des services
du CHU Sainte-Justine
Local A-921, près de la grande cafétéria
514 345-4749
commissaire.message.hsj@ssss.gouv.qc.ca
chusj.org/plaintes

Collaboration : Comité des usagers (2019-09-18),
Imprimerie du CHU Sainte-Justine, Comité des dépliants
F-2887 GRM 30011399

COMITÉ
DES USAGERS
CHU SAINTE-JUSTINE

L'USAGER A DES DROITS

Dépliant d'information
destiné aux usagers



LE CDU A À CŒUR LE RESPECT DES DROITS DES USAGERS

Voici la liste des 12 droits des usagers du CHU Sainte-Justine et du Centre de réadaptation Marie-Enfant :

- Droit à l'information
- Droit aux services
- Droit de choisir son professionnel ou l'établissement*
- Droit de recevoir les soins que requiert votre état
- Droit de consentir ou de refuser des soins
- Droit de participer aux décisions
- Droit d'être accompagné, assisté et représenté
- Droit à l'hébergement
- Droit de recevoir des services en anglais*
- Droit d'accès à votre dossier d'utilisateur
- Droit à la confidentialité de votre dossier
- Droit de porter plainte

Ref : Loi sur les services de santé et les services sociaux
* Selon la disponibilité du milieu



CE QUE LE CDU FAIT POUR LES USAGERS

Dans le cadre de son mandat, le CDU :

- Renseigne l'utilisateur sur ses droits et ses obligations;
- Contribue à l'amélioration de l'expérience de l'utilisateur au sein de l'établissement;
- Participe à l'amélioration de la qualité des services offerts par l'établissement;
- Évalue le degré de satisfaction de l'utilisateur envers les services reçus par l'établissement;
- Défend les droits et les intérêts particuliers ou collectifs des utilisateurs auprès de l'établissement ou de toute autre autorité compétente;
- Accompagne l'utilisateur dans ses démarches, incluant le processus de plainte.



LA COMPOSITION DU CDU

Le CDU doit être composé d'au moins cinq membres, dont une majorité d'utilisateurs ou de leurs représentants (curateur, tuteur, parent ou personne intéressée).

Si un candidat n'est pas un utilisateur ou un représentant, il doit avoir préalablement démontré un intérêt pour les droits des utilisateurs.

